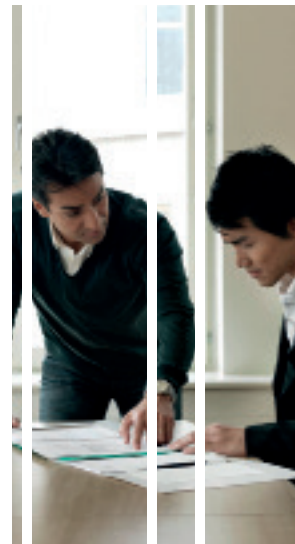


Calendrier taxe d'apprentissage



COURANT JANVIER

- Recensement des informations de l'entreprise
- Effectif annuel moyen en ETP au 31/12
 - Masse salariale annuelle brute base sécurité sociale au 31/12
 - Vérification des informations concernant les alternants et les stagiaires (ruptures, ...)

AVANT LE 1^{ER} MARS

- Les entreprises redevables règlent leur taxe d'apprentissage (plus éventuellement la Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage ou CSA).

AVANT LE 30 MARS

- Les écoles saisissent leurs demandes de fonds disponibles dans l'outil dématérialisé d'AGEFOS PME.

AVANT LE 30 AVRIL

- AGEFOS PME reverse au Trésor Public la Fraction Régionale pour l'Apprentissage

AVANT LE 15 MAI

- AGEFOS PME informe les Conseils Régionaux des montants affectés par les entreprises aux CFA au titre du quota et de la CSA
- AGEFOS PME informe pour le compte des entreprises, les CFA (Centre de Formation d'Apprentis) bénéficiaires des versements affectés par celle-ci
- AGEFOS PME transmet aux Conseils Régionaux ses propositions de répartition des fonds libres du quota

COURANT JUN

- AGEFOS PME informe tous les établissements bénéficiaires de versements au titre des affectations des entreprises
- AGEFOS PME envoie aux entreprises les reçus ou justificatifs de versement de la taxe

AVANT LE 1^{ER} JUILLET

- Les Conseils Régionaux notifient à AGEFOS PME leurs recommandations de répartition des fonds libres du quota.



**AVANT
LE 15 JUILLET**

→ AGEFOS PME reverse la taxe d'apprentissage et la CSA aux établissements bénéficiaires (CFA et autres établissements).

**AVANT
LE 1^{ER} AOÛT**

→ AGEFOS PME informe les Conseils Régionaux des versements effectués au titre du hors quota (ou barème).